



Programme de plaidoyer des partenaires de Christian Aid sur la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC)

Rapport annuel de la mise en œuvre de la Stratégie de plaidoyer du Réseau national de plaidoyer sur la Réduction des Risques de Catastrophes au Burkina Faso (Avril 2014 – Mars 2015)

Thème: « Plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre effective de la loi d'orientation relative à la prévention et la gestion des risques de catastrophes».



Table des matières

INTRODUCTION.....	2
I- Contexte et justification	3
BILAN DES ACTIVITES REALISEES EN L'AN 2 DU PLAIDOYER.....	5
II- L'APPUI A LA VULGARISATION DE LA LOI 12/AN-2014 portant sur la RRC	5
III- LES FORMATIONS ET RENFORCEMENT DE CAPACITES	9
IV- LES ACTIONS DE PLAIDOYER.....	11
V- LES ACQUIS DE NOTRE PLAIDYER	17
VI- DIFFICULTES RENCONTREES	18
VII- LES PERSPECTIVES ET DEFIS.....	19
VIII- PERSPECTIVES.....	19
CONCLUSION	21
ANENXE	22
Liste des membres du réseau de plaidoyer.....	22

INTRODUCTION

Le programme de plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophes est entré dans une phase décisive qui est celle de la mise en œuvre effective

de la loi sur la RRC. En effet, depuis le 22 Mars 2014, le Burkina Faso dispose d'une loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des risques, crises humanitaires et des catastrophes. Cette loi est entrée en vigueur en Juin de la même année après sa promulgation par le Président du Faso.

Dans l'optique d'atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés dans le long terme, c'est-à-dire « **veillez à la mise en œuvre effective de la loi sur la RRC** », les parties prenantes, se sont engagés dans une série d'activités allant dans de l'interpellation des autorités sur la nécessité d'appliquer effectivement la loi, à la vulgarisation de la loi au profit des populations à la base, afin qu'elles s'approprient son contenu et mieux les outiller pour pouvoir à leur tour interpellier les autorités. Pendant cette deuxième phase également, le réseau a fait de nombreuses propositions dans le sens de contribuer à l'amélioration des textes et loi en matière de RRC au Burkina Faso.

Le présent rapport fait l'économie de 12 mois d'activités de plaidoyer-Avril 2014 à Mars 2015- menées par les partenaires de Christian Aid (Réseau MARP-Burkina ; ATAD, ODE, et leur alliées, (voir à l'annexe). Les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les perspectives pour la prochaine phase.

I- Contexte et justification

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres au monde et continuellement soumis à de nombreux aléas climatiques. La vulnérabilité de sa population

amplifie l'impact de ces chocs. Ainsi, ces dix (10) dernières années, le contexte humanitaire a été marqué par des situations d'urgence consécutives aux catastrophes d'origine naturelle et anthropique dont les principales sont : les sécheresses, les inondations, les épidémies de méningite, la grippe aviaire, les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits inter communautaires, les mouvements massifs de population, etc.

Les expériences antérieures dans la gestion des catastrophes ont montré de nombreuses tares dans la gestion de ces crises avec une lenteur de la réponse, une faible mobilisation des ressources, auxquelles s'ajoute la faiblesse des mécanismes de coordination dans la gestion des catastrophes.

Aussi, la question de la prévention a demeuré jusque-là marginale dans le dispositif de gestion des catastrophes.

En dépit des nombreux efforts consentis sur le plan institutionnel et législatif à travers la mise en place du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et l'adoption de la loi 012 Portant loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des risques crises humanitaires et catastrophes au Burkina Faso, **le problème de l'alimentation d'un fonds national de prévention et de gestion des catastrophes demeure préoccupant et la mise en œuvre des textes réglementaires n'est pas effective sur le terrain.**

Par ailleurs, chaque année, des catastrophes telles que les inondations font de nombreuses victimes dans nos villes et campagnes : 150.000 personnes sinistrées et d'importants dégâts matériels estimés à plus de 60 milliards dont environ 45 milliards de dommages et 15 milliards de pertes en Septembre 2009. Les besoins pour la reconstruction ont été estimés à 120 milliards de F CFA. En juillet 2010, les régions du Centre-Nord et du Sahel ont été touchées avec **onze (11)** morts et plus de 84 395 personnes sinistrées, des animaux emportés et plusieurs dégâts matériels estimés à plus de 500 millions de FCFA (Rapport CONASUR 2010).

Au regard donc de ces constats, la question de la résilience devrait dépasser le stade des polémiques pour se poser comme un véritable problème de

développement. C'est ce qui justifie le combat actuel que mène le Réseau National de plaider pour la réduction des risques de catastrophe, qui est convaincu que le plaider est un outil efficace pour influencer et convaincre les décideurs politiques à agir en faveur de la résilience des populations surtout les plus vulnérables.

BILAN DES ACTIVITES REALISEES EN L'AN 2 DU PLAIDOYER

II- L'APPUI A LA VULGARISATION DE LA LOI 12/AN-2014 portant sur la RRC

1- Organisation d'un atelier bilan planification du plaider AN2

En Juin 2014, s'est tenu dans la salle de réunion de l'hôtel Amiso, un atelier bilan à mi-parcours. L'atelier a regroupé une vingtaine de participants, venant de 14 organisations, avec pour objet principal de présenter le bilan de la mise en œuvre des activités de plaider de 2013-2014, de valider le plan d'action ANII du plaider et de définir d'une stratégie de mise en œuvre. L'atelier a permis de partager le bilan de l'AN 1 (septembre 2013 à mars 2014) avec les partenaires et de faire une planification des 12 mois suivants. A l'issue des échanges, un plan d'action provisoire a été élaboré et validé plus tard par l'ensemble des membres. Lien :

http://reseauarpb.org/IMG/pdf/compte_rendu_de_la_rencontre_de_l_atelier_de_validation_du_plan_d_action_vu_db.pdf

2- Appui à l'élaboration des décrets d'application de la loi 012-2014/AN.

Conformément à la sollicitation du Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité nationale, et avec l'appui financier de Christian Aid, le Réseau a apporté un appui technique à ce ministère, tuteur de la loi sur la RRC. En effet, deux membres du Réseau ont participé en Juin 2014, à l'élaboration des textes d'application de loi 012-2014. **Cet appui a permis au Ministère de disposer de huit (08) décrets d'application et de les disposer auprès du gouvernement pour adoption et aussi au réseau de faire intégrer des décrets qui reflètent la vision**

de la société civile. A ce jour, n'eue été les troubles socio-politiques qu'a connu notre Pays, ces décrets d'applications seraient aujourd'hui validés. Le rapport de l'atelier peut être consulté en ligne :

http://reseaumarbf.org/IMG/pdf/rapport_atelier_koudougou.pdf

3- La production d'une version simplifiée de la loi ; sa traduction en trois (03) langues locales (mooré, le Dioula et le ffuldé).



Dans l'optique d'assurer une vulgarisation de la loi en milieu rural, le réseau a entrepris de produire et de diffuser au profit des communautés locales, une version simplifiée de la loi. **La version simplifiée de la loi a été dupliquée en 1000**

dont 500 en français et 500 en trois langues nationales (Mooré, Dioula, Fulfuldé) et mise à la disposition des populations. Cela a permis de rendre le contenu de la loi plus accessible aux populations locales et aussi à l'ensemble des acteurs.

En plus de ces livrets cinq cent (500) tee-shirts ont été confectionnés pour servir de support de diffusion des messages de plaidoyer. Ces supports ont été mis à la disposition des partenaires au profit des populations à la base dans leurs zones d'intervention.

4- Les ateliers provinciaux et les activités de sensibilisations au niveau village

Le réseau a entrepris des activités de sensibilisation et de vulgarisation de la loi dans les zones d'intervention des partenaires de Christian Aid, notamment dans les provinces du Zondoma, du Soum, de l'Oudalan et du Seno. Cela s'est traduit à travers des activités de sensibilisation et formation des autorités administratives et communales de même que des causeries débats avec les populations. L'objectif visé à travers cette vulgarisation est de permettre aux populations à la base de s'approprier le contenu de la loi. Les sensibilisations se sont tenues dans 55 villages du Nord, du Sahel Burkina et du plateau Central et ont connu la mobilisation de 2924 personnes 1298 femme et 1626 hommes. Quant aux ateliers de formation, ils se sont tenues dans quatre (04) provinces et ont connu la participation de 156 personnes, dont 16 women et 140 men, tous issus de l'administration publique au niveau décentralisée et des leaders d'opinions. Les populations ont beaucoup apprécié l'initiative qu'elles encouragent d'ailleurs et s'engagent à nous accompagner, comme l'atteste les témoignages ci-dessous.

M. Bationo, Préfet de la commune de Bassy, *« l'initiative est très salubre, car elle permet aux administrateurs civiles et autres décideurs au niveau local de s'approprier le contenu de la loi afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées. Par exemple, pour mon cas, c'est ce matin que j'ai su qu'il y a une loi qui existe en matière de réduction de Risque et de Catastrophe au Burkina*



Faso. Les services de l'Etat doivent être suffisamment sensibilisés sur cette nouvelle loi. Nous avons eu la chance d'être en fonction dans le Zondoma pour bénéficier de cette formation. Mais est ce que nos collègues dans les autres provinces, ou n'intervient pas le Réseau MARP pourront-ils être formés ? Je n'en sais rien. Mais mon souhait est que la loi soit vulgarisée sur le territoire

national ». A lire plus <http://reseaumarpbf.org/spip.php?article95>

Pour Madame OUEDRAOGO née SAWADOGO, présidente de l'Association des Femmes de Gourcy, « Il est important que la population soit informer sur le



contenu de la loi afin qu'elle adopte de bon comportement et le bon geste pour prévenir et gérer les catastrophes. Mon souhait c'est que cette loi ne soit pas comme les autres. C'est-à-dire écrite mais pas mis en œuvre ». À lire plus

<http://reseaumarpbf.org/spip.php?article95>

À travers les ateliers de sensibilisation dans les provinces, les producteurs sont informés sur la loi. Elles savent ce que cette loi leur accorde comme droit et qu'ils peuvent revendiquer. Ils savent aussi les éléments sur lesquels ils peuvent demander des comptes niveau communal. Par exemple le droit à un logement, etc. Ces ateliers ont également permis aux autorités administratives de comprendre leur responsabilité dans la mise en œuvre de la loi. Ils savent que les populations sont aussi informées et qu'à tout moment elles peuvent leur demander des comptes.

Ainsi, dans les zones d'intervention de CAID, les communautés seront à même de réagir de façon adéquate en cas de catastrophe (interpellation du gouverneur pour décréter l'état de catastrophes, meilleure coordination des actions de prévention, de gestion, relèvement, etc.)

III- LES FORMATIONS ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

1- Elaboration de matrices et d'indicateur de suivi de la loi



En Novembre 2014, les membres du réseau ont bénéficié d'un atelier de formation sur l'élaboration de matrice et d'indicateur de suivi de la loi. Cette formation à

connu la participation 23 personnes dont 6 femmes 17 hommes issus de 14 structures membres du réseau. L'objectif de cette formation était de renforcer les compétences des membres en techniques d'élaboration de matrix

d'indicateurs de suivi de politiques publiques et aussi de l'élaborer des indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la loi. La finalisation du rapport de cette formation a permis au réseau de disposer d'outils et de matrice de suivi de la loi sur la RRC.

http://reseaumarpbfb.org/IMG/pdf/matrice_de_suivi_indicateurs_version_amendee.pdf

2- Formation en suivi des politiques publique

Les membres du Réseau ont bénéficié d'une formation en stratégie de suivi des politiques publiques. Cette formation qui s'est tenue en Juillet 2014 et a connu la participation de 22 personnes venant de 14 organisations membres du réseau de plaidoyer. Les membres du réseau sont aujourd'hui aptes à mesurer le niveau de mise en œuvre de la loi sur la RRC et aussi d'interpeler les décideurs sur le respect des textes en vigueur.

http://reseaumarpbfb.org/IMG/pdf/rapport_provisoire_formation_plaidoyer_et_sui_vi_des_pp_amende_brigitte.pdf

3- Formation sur les théories du changement.

Afin d'outiller le Réseau de compétences nécessaires en matière d'atteinte de meilleurs résultats, trois (3) membres du réseau ont bénéficié d'une formation dans le mois Juin en Théorie du Changement à Bobo-Dioulasso. Cette formation a beaucoup guidé dans l'organisation et la conduite des activités afin de parvenir à des résultats palpables.

4- Formation en démarche rédactionnelle de messages de plaidoyer

Les communicateurs membres du réseau ont bénéficié d'un atelier de production de messages clés de plaidoyer à l'endroit des décideurs. Cet atelier s'est tenu le 20 Février 2015 à Ouagadougou avec l'appui d'un consultant spécialisé en technique de rédaction de messages. L'atelier a permis d'outiller les communicateur sur la démarche de production de message de plaidoyer, de disposer de plusieurs messages à adresser aux différentes cibles et aussi de d'élaborer un mémorandum argumenté. Ces

messages ont par la suite été diffusés lors des audiences et sur les supports de communication. Le mémorandum a été enrichi et a constitué de contenu de déclaration lue lors de la conférence de presse organisée à cet effet.

IV- LES ACTIONS DE PLAIDOYER

1- Les audiences

Au niveau national le réseau a entrepris une série d'audiences avec les décideurs politiques en vue de leur présenter le Réseau et aussi attirer leur attention sur la nécessité de la prise en compte de la RRC dans les plans et projets de développement. Au nombre de 13 audiences toutes cible confondue, le réseau a à ce jour, pu tenir six (6) audiences formelles dont celle avec le SP/CONASUR, le Ministre des ressources Animales, le Ministre de



l'Agriculture, des ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire, le Conseil National de la transition et l'Ambassadeur du Japon et plusieurs audiences informelles. Jusqu'à nos jours (10 Mai 2015) nos demandes avec le

Premier Ministre sont restées sans suite favorable certainement dû en partie à l'agenda des autorités de la transition, qui semble très chargé. Néanmoins de nouvelles demandes d'audiences sont en cours auprès du Premier Ministre, du Conseil National de la Transition, et de certaines chancelleries, en vue de les rencontrer et du Ministre de l'Action Sociale et de la solidarité Nationale (MASSN). Au regard des audiences passées, on note un grand intérêt des autorités de la transition et aussi du CONASUR pour les questions des Risques de Catastrophe au Burkina Faso. La collaboration avec le CONASUR se trouve renforcée.

Quelques extraits de nos audiences.

2- L'organisation d'une conférence de presse



Le 09 Avril 2015, une conférence de presse a été organisée à Ouagadougou. Cette conférence de presse avait pour objectif de présenter le réseau à la presse et aussi de faire une déclaration à

l'endroit des autorités. Elle participe à une forte campagne de communication en vue d'accroître la visibilité du Réseau au niveau national et international.

Elle a connu une forte mobilisation de dix (10) organes de presse dont une en presse écrite, 3 en presse audio-visuelle 2 en presse en ligne et sur smart phone et 4 radio et la présence des premiers responsables des organisations membres du plaidoyer. Animée par Mathieu Ouédraogo, président du Réseau MARP-Burkina, Alain Bako, représentant de l'ODE (Office de développement des églises évangéliques), Constant Zango, président de l'ATAD (Alliance

technique d'assistance au développement) et Henk Nugteren de Christian Aid, cette conférence de presse a été l'occasion pour les acteurs d'interpeller les décideurs politiques et autres acteurs clés, sur la nécessité de leur engagement dans la mise en œuvre effective de la loi sur la RRC. Ce fut également l'occasion pour les acteurs de présenter les résultats tangibles de leurs efforts de plaidoyer. Une déclaration finale a été remise aux hommes de média pour une large publication.

LIBRES ET LUMIERES

REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Le réseau national de plaidoyer pour un mieux-être des populations vulnérables

Le Réseau National de Plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au Burkina Faso a organisé, le 9 avril 2015 à Ouagadougou, une conférence de presse dans le but de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre effective de la loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes. L'objectif de ladite conférence était de mieux faire connaître le Réseau National de Plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au Burkina Faso et aussi de plaider pour l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Colette DRABO



(Ph. A. Ouédraogo)

Mathieu Ouédraogo, président du Réseau National de Plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au Burkina Faso, a demandé l'accompagnement des médias

pour parvenir à des communautés plus résilientes en matière de risques, de catastrophes et de calamités, c'est-à-dire des communautés capables d'identifier, de prévenir, de gérer et de se relever de différentes manières. Telle est la mission du Réseau national de plaidoyer pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) au Burkina Faso, qui



(Ph. A. Ouédraogo)

Selon Alain Bako de l'ODE, le réseau a atteint plusieurs résultats

qui reviennent avec de graves menaces pour l'économie rurale, sont autant de faits réels qui justifient le sens de notre engagement et qui interpellent les décideurs à plus d'engagement et d'innovation en matière de réduction des risques de catastrophes au Burkina Faso », a expliqué Constant Zango selon qui le problème de fonds national de prévention et de gestion des catastrophes demeure préoccupant et la mise en œuvre des textes réglementaires n'est pas effective sur le terrain. A son avis, si les décideurs politiques avaient fait



(Ph. A. Ouédraogo)

Constant Zango, président de l'ATAD

liques (ODE), une organisation membre du réseau, a, pour sa part, relevé qu'en une année de plaidoyer, le réseau a atteint plusieurs résultats. Il s'agit, entre autres, de la conduite en 2013 d'une étude sur l'état des lieux des textes et lois en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes au Burkina, ce qui a permis d'instruire les membres sur le niveau de prise en compte réel de la question de la RRC au niveau national, de la contribution du réseau à influencer le processus de l'adoption de la loi sur la RRC, ce qui a favorisé son adoption à



Henk Nugteren de Christian Aid

mener des actions résolument tournées vers des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation du contenu de la loi. Pour terminer, Mathieu Ouédraogo, président du Réseau National de Plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) au Burkina Faso, a également demandé l'accompagnement des médias pour l'amélioration durable des conditions d'existence des femmes et autres groupes vulnérables au Burkina Faso.

Il faut noter que le réseau bénéficie d'un soutien technique et financier de la part de Christian Aid.

Plus d'informations sont disponibles sur ces liens :

<http://www.lefaso.net/spip.php?article64186> ;

<http://reseaumarpbf.org/spip.php?article96>

3- Célébration de la journée internationale de prévention des catastrophes dans la province du Zondoma

Le 13 Octobre 2014, sous la coordination du Réseau MARP-Burkina, Christian Aid et ses partenaires en collaboration avec le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) ont célébré pour la 3ème fois consécutive la Journée Internationale de la Prévention des Catastrophes (JIPC) au Burkina Faso.



La journée a été célébrée avec une forte mobilisation des communautés et des autorités, à Niességa dans la province du Zondoma, région du Nord du Burkina Faso. Elle a été marquée par des discours, des témoignages de bénéficiaires, une remise symbolique de don aux personnes vulnérables et victimes des inondations et une visite de site de réalisation d'action de résilience mis en œuvre par les Paysans innovateurs du Zondoma. L'organisation de cette journée a permis de faire le plaidoyer au niveau national sur la nécessité de la prise en compte de la RRC. Les autorités ont aussi été interpellées pour une prise en compte des personnes âgées dans les

questions de RRC. Pour plus d'information sur cette journée veuillez cliquer sur ce lien <http://reseaumarpbf.org/spip.php?article88>

4- Participation à l'atelier régional du Global Network for Disaster Reduction GNDR



Du 10 au 14 Novembre 2014, à Lomé au Togo. Au sur invitation du Réseau Mondial pour la Réduction des Risques de Catastrophe, le Réseau a pris part à un atelier de partage d'informations et d'expériences en matière plaidoyer.

L'atelier avait pour objectifs de faire une évaluation des activités de plaidoyer menées par les différents acteurs dans leur pays respectifs, de partager des expériences sur le processus Action of Front Line (AFL) en cours dans les différents pays membres et de proposer des stratégies adéquates de fonctionnement de GNDR en Afrique de l'Ouest. L'atelier a également permis d'échanger sur la participation du GNDR à la conférence de Sendai au Japon pour le post Hyōgo 2015.

Au cours des trois (03) jours de travaux, les participants ont partagé leurs expériences en matière de plaidoyer sur la réduction des risques de catastrophe. Nous avons présenté l'expérience du Réseau national de plaidoyer en matière de RRC. Une présentation qui a fait objet de beaucoup d'attention et d'intérêts de la part des participants qui n'ont pas manqué de poser des question pour comprendre les secrets du succès du Réseau quant à son implication dans le processus de l'adoption de la **loi 12-2014/AN portant loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des crise humanitaires**

et risques de catastrophes, au niveau national en vue de faire passer ses amendement.

Au cours de cet atelier, les participants ont aussi réfléchi sur comment assurer le leadership dans les zones d'intervention ? Comment mobiliser les fonds tant au niveau national que international ? A l'issue des travaux les participants ont rédigé une déclaration dénommée « **déclaration de Lomé sur la réduction des catastrophes en Afrique** » Qui devrait être transmise au siège du GNDR à Londres pour être prise en compte dans les négociations de Lomé, ci-joint en annexe. Pour plus d'informations cliquez sur http://reseaumarpb.org/IMG/pdf/rapport_de_atelier_gndr_a_amender.pdf

5- Participation à la conférence mondiale sur la Réduction des catastrophes

Du 13 au 19 Mars 2015, une délégation du réseau national de plaidoyer pour la Réduction des Risques de Catastrophe au Burkina Faso, représentée par M. Constant ZANGO Président de ATAD et M. Adama GNANOU Chargé de Communication et du Plaidoyer du Réseau MARP-Burkina pris part à la 16^{ème} conférence mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe à Sendai



au Japon. Cette conférence avait pour but d'adopter le cadre d'Action Post Hyōgo 2015 pour une période 15 ans.

Au cours de cette rencontre, ils ont pris part à plusieurs panels portant sur des thématiques tels que : « **construire un avenir**

résilient en zone rurales » ; « **gestion intégrée des ressources en eau** »
« **l'appliquer de la science et la technologie à la prise de décision en matière**

de RRC » ; « la notion d'inclusion dans la RRC ». Ces panels sont des instances d'échanges et de partages d'expériences réussies en matière de RRC.

Selon leurs témoignages, cette rencontre de haut niveau a été d'une grande école pour eux en ce qu'il leur a permis de comprendre l'environnement dans



lequel se déroulent ces types de négociations. Les multiples échanges qu'ils ont eus avec d'autres personnes venant du monde entier ont été des moments de partage d'expériences et de connaissance sur les questions de RRC mais aussi sur des sujets divers. A la

lumière des négociations on retient que la question de la RRC est une question essentielle et fondamentale qui doit être traitée au quotidien.

V- LES ACQUIS DE NOTRE PLAIDYER

La régularité des différentes rencontres trimestrielles de concertation et de réflexion a été un atout dans l'atteinte des résultats. Ces rencontres ont permis aux membres de se partager les idées en vue d'une bonne conduite des activités.

- ✚ Le réseau de plaidoyer est représenté dans les instances de débats et de discussions au niveau national. Son avis est demandé en particulier sur les questions portant sur la Résilience, le changement climatique et d'une manière générale sur tout ce qui concerne le domaine de l'humanitaire. Aujourd'hui, le réseau est devenu un des fidèles participants aux forums humanitaire qu'organise régulièrement OCHA pour échanger sur l'évolution des questions humanitaires. Grâce à son dynamisme, le réseau a pu s'assurer une certaine visibilité et a la confiance de ces partenaires et de ses collaborations. Les membres du Réseau ont régulièrement été

impliqués dans les réflexions sur les questions de RRC. Ainsi, le Ministère de l'Action a invité à 2 reprises le Réseau de plaidoyer au cours de l'année 2014 à participer aux réflexions du département sur la loi et sur l'élaboration des décrets d'application de la loi. Du reste, le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) s'est engagé à nous associer systématiquement aux activités.

- ✚ Le Réseau peut se réjouir de l'adoption le 22 avril 2014 à l'unanimité des 97 votants ce jour, la loi portant loi d'orientation en matière de prévention et de gestion des risques, crises humanitaires et catastrophes a été adopté par l'Assemblée Nationale du Burkina Faso ;
- ✚ Les nombreuses audiences tenues avec les décideurs politiques et leaders d'opinions ont permis aux membres du Réseau de gagner en visibilité en crédibilité et en expérience.
- ✚ Le réseau peut se réjouir également de constater un début de mise en œuvre de la loi. En effet, le Conseil des Ministres du mercredi 25 février 2015 en sa séance ordinaire, a adopté un rapport relatif aux règles générales de sécurité incendie dans les constructions. L'adoption de ce rapport permet de combler un vide juridique dénoncé par notre Réseau, à travers les messages que nous avons adressés au gouvernement lors de nos audiences. Par cet acte, le Gouvernement exige de tous citoyen, la prise en compte des normes de sécurité incendie dans les constructions, pour une meilleure protection des personnes et des biens, toute chose qui contribuera à réduire les risques de catastrophes à ce niveau. Une telle décision du gouvernement constitue un pas en avant dans le processus de mise en œuvre de la loi sur la RRC au Burkina Faso et pour lequel notre Réseau s'est résolument engagé.

VI- DIFFICULTES RENCONTREES

- ✚ Le retard dans la production des supports de communication, de même que la traduction et la duplication de la version simplifiée de la loi en

français accessible et en langues nationales, dû à la longueur et à la lenteur des procédures de sélections de prestataires.

- ✘ Les multiples reports de dates de la conférence de presse de même que certaines activités, dus aux calendriers chargés de certains partenaires.

VII- LES PERSPECTIVES ET DEFIS

Les défis que nous avons à relever sont entre autre :

- ✓ Comment assurer l'effectivité de la mise en œuvre de la loi ?
- ✓ Comment assurer l'appropriation de la loi par les communautés à la base
- ✓ Comment consolider et élargir le partenariat au niveau national et local ?

L'autre défi est la mobilisation des fonds pour davantage élargir ses zones et champs d'activités, mais aussi pour réaliser des activités physiques avec des effets tâches d'huile au profit des communautés vulnérables.

- ✓ Par ailleurs, le mandat des autorités de la transition reste moins de 6 mois selon les textes et dans cette course contre la montre, le risque est élevé que la question de la mise en œuvre de la loi sur la RRC ne soit pas une de leur priorité d'où ici la nécessité pour nous de « veiller au grain » afin qu'elle ne soit pas laissée pour compte.

VIII- PERSPECTIVES

Après la phase de l'adoption de la loi, les objectifs du Réseau sont actuellement orientés vers sa mise en œuvre effective pour le bien-être des populations surtout les catégories les plus vulnérables.

A cet effet, nos actions sont résolument orientées vers des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation et de vulgarisation du contenu.

- ✎ renforcer davantage le réseau par une redistribution des rôles, et une responsabilisation de chaque partie prenante en vue d'assurer la contribution de tous.
- ✎ renforcer davantage le réseau par une redistribution des rôles, et une responsabilisation de chaque partie prenante en vue d'assurer la contribution de tous.
- ✎ Le Réseau compte également créer un logo unique afin que toutes les parties prenantes s'y retrouvent. Le réseau mettra aussi l'accent sur le partage permanent d'information entre les acteurs à travers son système de réseautage déjà fonctionnel. Il continuera le renforcement de capacité de ses membres et aussi des acteurs au niveau local dans le but d'assurer un plaidoyer efficace.
- ✎ Pour une atteinte de meilleurs résultats, il est important qu'un plaidoyer soit fait au niveau communautaire. A l'issue de ce plaidoyer, les communautés devraient pouvoir prendre conscience risques de catastrophes et de l'importance de leur rôle dans la prévention de ces catastrophes.
- ✎ Les responsables administratifs politiques au niveau provincial et régional devront être également fortement sensibilisés sur la notion de de Réduction de Risques et de Catastrophes afin de s'impliquer véritablement dans les actions de RRC.
- ✎ Organiser un atelier de formation des membres du Réseau sur les techniques de plaidoyer,
- ✎ Organiser une rencontre trimestrielle des partenaires membres du réseau sur les activités du plaidoyer,
- ✎ Poursuite des audiences avec les cibles en vue de leur présenter le réseau et de les interpeller sur la mise en œuvre effective de la loi.
- ✎ Formation les comités locaux de plaidoyer sur la loi d'orientation en matière de RRC dans les régions du Nord, du Sahel et du Centre-Nord,
- ✎ Organiser des ateliers communaux d'information sur la loi au profit des nouveaux élus locaux.

- ✎ Animer des cadres provinciaux de concertation et de réflexion sur la gestion des risques de catastrophes,
- ✎ Organisation d'un atelier national de mise en commun et d'opérationnalisation des préoccupations et recommandations des communautés issues des cadres de concertation,
- ✎ La consolidation et la diffusion des messages clés de plaidoyer à l'endroit des décideurs,
- ✎ Evaluation du processus de plaidoyer.

CONCLUSION

Le plaidoyer est par nature un processus de longue haleine que nul ne peut apprécier la trajectoire. Sa mise en œuvre requiert l'engagement de tous les acteurs. Comme disait un membre lors de la conférence de presse « ce n'est pas la mer à boire mais pour réussir il faut que chacun mette sa main à la pâte » et pour cela nous comptons sur l'accompagnement de tous pour obtenir des résultats qui soient profitables surtout aux populations les plus vulnérables. Une chose est sûre, les catastrophes continueront de faire des dégâts et même plus de dégâts si nous n'investissons pas dans des actions de prévention et de renforcement de la résilience.

ANENXE

Liste des membres du réseau de plaidoyer

N°	Nom/Prénoms personnes de contact	Structure	Tél :	E-mail
01	Mathieu Ouédraogo	Réseau MARP-Burkina	70 14 46 62	Ouedraogom.mathieu@yahoo.fr
02	KABRE Aïsseta	Christian Aid	70 27 00 63	Akabre@christian-aid
03	Constant ZANGO	Alliance Technique d'Assistance au Développement (ATAD)		
04	Mahamadi OUEDRAOGO	SEMUS		
05	Jean-Victor OUEDRAOGO	Initiative des Journalistes Africains Coopération et le Développement	70 22 53 82	
06	Georges SAWADOGO	Association des Journalistes pour l'Environnement Média Vert	76 62 64 53	Saw_georges@yahoo.fr
07	Wilfried BAKOUAN	Association des Communicateur ... les Risques de Catastrophe (ACGRC)	79 97 47 33	Wilbak2000@yahoo.fr
08	Pasteur BAZIE	Office de Développement des Eglises (ODE)		
09	PORGO Issouf	Confédération Paysanne du Faso (CPF)		
10	Tanga KABORE	FEPAC/UA	78 82 85 82	fepac_ua@yahoo.fr
11	Clarisse NEBIE	Centre Ecologique Albert Schweizer (CEAS) Burkina	70 24 90 00	cnebie@gmail.com
12	Alain TRAORE	TENFOREST		
13	Issaka OUANDAOGO	OXFAM	78 14 90 90	oissaka@oxfamintermon.org
14		SOS Sahel International	50- 36-69-52	sossibf@fasonet.bf

15	Douglas SORY	Self HELP Africa	50-36-17-55	selfhelpafrica@fasonet.bf
16	Zénabou SEGDA	WEP		
17				

